

## La Commission permanente du 6 septembre placée sous le signe de la transition écologique

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 6 septembre 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique.**

### **Plusieurs décisions concernant la transition écologique ont été adoptées**

#### **Les mobilités à l'ordre du jour**

##### **Le cap des 4 000 vélos électriques a été franchi**

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

434 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 87 427 €.

Le cap des 4 000 vélos a été franchi. Depuis son lancement le 17 juin 2019, 4 318 foyers ont pu s'équiper pour un montant total de 852 917 €.

##### **Le forfait mobilités durables, fixé à 200 €, sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Angers Loire Métropole s'est dotée d'un Schéma directeur Vélo et d'un Schéma directeur des infrastructures cyclables. Dans ce cadre, le dispositif du Plan de déplacements d'entreprise (devenu Plan de mobilité en 2018) a pour objectif d'inciter les salariés à l'utilisation de moyens de transports plus vertueux, et donc alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, le forfait mobilités durables va permettre de renforcer les mesures déjà mises en place par la collectivité. Le montant du forfait mobilités durables est fixé à 200 € pour les agents effectuant au minimum 100 jours de déplacements sur l'année à vélo ou en co-voiturage entre leur domicile et leur lieu de travail.

### **Le Plan alimentaire territorial se renforce, les campagnes de plantation de haies se poursuivent**

#### **Angers Loire Métropole accorde 60 000 € de subventions à l'association interprofessionnelle bio des Pays-de-la-Loire**

L'association interprofessionnelle bio des Pays-de-la-Loire qui fédère l'ensemble des acteurs de la filière agrobiologique au sein de la Région des Pays-de-la-Loire partage des objectifs communs avec le Projet alimentaire territorial d'Angers Loire Métropole. La convention triennale signée avec la Communauté urbaine va permettre de poursuivre ces objectifs qui sont : de partager des connaissances sur les filières biologiques, de sensibiliser les professionnels et le grand public, de structurer la politique territoriale en faveur du bio et d'accompagner les artisans-commerçants vers une transition agrobiologique.

60 000 € sont attribués par Angers Loire métropole à l'association interprofessionnelle bio des Pays-de-la-Loire, soit 20 000 € par an pendant 3 ans.

### Angers Loire Métropole renouvelle la convention avec la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire pour les campagnes de plantations de haies

La Communauté urbaine met en place avec l'aide du Département de Maine-et-Loire des campagnes de plantation de haies qui, depuis 2013, ont permis de planter 30 000 mètres linéaires de haies. Ces campagnes de plantation comprennent deux volets : Un volet animation et sensibilisation dont l'objectif est d'accompagner les campagnes de plantation sur le territoire et un volet plantation. Par ailleurs, la première édition de l'appel à projet « Liger bocage et agroforesterie » voit le jour et vient renforcer les moyens dédiés aux campagnes de plantation de haies.

### Le rayonnement du territoire à l'honneur

30 000 € attribués à Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) – Destination Angers pour l'organisation de Végétal Connect

Chargée de l'organisation du Salon du végétal, annulé en 2021 et reporté à 2022, Destination Angers organise Végétal Connect, un événement où les professionnels du secteur sont invités à échanger sur l'actualité et les enjeux de la filière.

Angers Loire Métropole subventionne l'événement, à hauteur de 30 000 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>